

ARRONDISSEMENT DE LIMOUX

LIMOUX

PREMIERE INSCRIPTION DANS UNE ECOLE MATERNELLE DE LA COMMUNE

Les parents désirant inscrire leurs enfants pour la première fois dans les écoles maternelles de la Ville de Limoux pour l'Année Scolaire 2018-2019 sont priés de s'adresser à la Mairie au CCAS afin de retirer les dossiers d'inscription.

Concernant les enfants de moins de 3 ans (Toute Petite Section) un dossier de préinscription devra être complété et il sera soumis au comité de pilotage.

Les familles devront fournir le livret de famille et un justificatif de domicile de moins de trois mois (bail, edf, téléphone fixe, etc) en cas de séparation, jugement.

GS MS PS TPS

Les enfants concernés sont ceux nés en 2013 - 2014 - 2015 - 2016